

Contact Sheet



Europe

 **Austria**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Belgium / Lux**
Tel: + 32 58235140
Sparex Belgium Bvba
Toevluchtweg 9
B- 8620 Nieuwpoort

 **Denmark**
Tel: + 45 647 22287
Sparex Denmark
Sparex Limited ApS
Messevej 1
9600 Aars

 **France**
Tel: +33 2987 89234
Sparex S.A.R.L.
Zae De Ty Douar
Commana 29450

 **Germany**
Tel: + 49 4282 93100
Sparex Germany
Hansestrasse 03
Sittensen 27419

 **Ireland**
Tel: +353 51 855592
Sparex (Tractor Accessories) Ltd
Grannagh
Waterford
Ireland

 **Italy**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Netherlands**
Tel: + 31 235 841 020
Sparex Holland BV
Luzernestraat 19N
2153 GM Nieuw-Vennep

 **Poland**
Tel: +48 61 816 19 37
61-168 ul. Rataje 164, Poznań

 **Portugal**
Tel: +351 261 311107
Sparex Portugal, Importação
e Comércio de Peças,Lda.
Lugar da Espera 2565-716 Runa.

 **Spain**
Tel: + 349 451 33524
Sparex Agrirepuestos,S.L. C/Jose Maria
Iparraguirre
No.15 B
01006 Vitoria-Gasteiz (Alava)

 **UK**
Tel: +44 1392 441338
Sparex Limited
Exeter Airport Devon
Exeter EX5 2LJ

North America

 **Canada**
Tel: + 905 786 277
Sparex Canada Highway
No. 2 On Newcastle L1b 119

 **USA**
Tel: + 1 330 562 8150
Sparex US
PO Box 510
Aurora, OH 44202

Africa

 **South Africa**
Cape - Tel: +27 00 21 887 3575
KZN - Tel: + 27 31 573 1240
Cape branch
35 George Blake St,
Plankenburg
Stellenbosch 7600
KZN branch
59 Marseilles crescent
Briardene
Durban 4001

Australasia

 **Australia**
Tel: + 61 298 205 777
Sparex Australia Pty Ltd
81-83 Strzelecki Avenue,
Sunshine West, VIC 3020

 **New Zealand**
Tel: + 64 9634 4121
4 Princes Street Onehunga,
Auckland 1345

Sparex Export Markets

 **Export**
Tel: +44 1392 441314
Sparex Limited
Exeter Airport
Devon Exeter EX5 2LJ

BONDLOCTM

FORMULAS THAT WORK

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

B5180

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit B5180
Taille du récipient 310ml, 75ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Bondloc UK Ltd
Unit 2 Bewdley Business Park
Long Bank
Bewdley
Worcestershire
DY12 2TZ
+44 (0)1299 269269
+44 (0)1299 269210
sales@bondloc.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1299 269269

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT SE 3 - H336 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

B5180

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P240 Mise à la terre/ liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	--

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient MEK, ethyl acetate, acetone

2.3. Autres dangers**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Butanone	60-100%
Numéro CAS: 78-93-3	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	
Acétate d'éthyle	5-10%
Numéro CAS: 141-78-6	
Numéro CE: 205-500-4	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

B5180

Acétone		1-5%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35-0000
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Donner beaucoup d'eau à boire.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Mal de tête. Vertiges. Nausées, vomissements. Perte de conscience.
Contact cutané	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée pour l'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone (CO).
---	---------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

B5180

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Matériaux appropriés pour conteneurs: Aluminium. Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec des oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Acétone

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 500 ppm 1210 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 2420 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

B5180

Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Inconnu.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	-17°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Inconnu.
Densité de vapeur	Inconnu.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Inconnu.
Viscosité	5000 +/-1000 cps @ °C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Inconnu.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
----------------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage prescrites. Stable à température ambiante normale.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

B5180

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Oxydants puissants. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Contact cutané Peut provoquer une irritation cutanée.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Ecotoxicity

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.

B5180**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	1133
N° ONU (IMDG)	1133
N° ONU (ICAO)	1133
N° ONU (ADN)	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ADHESIVES
Nom d'expédition (IMDG)	ADHESIVES
Nom d'expédition (ICAO)	ADHESIVES
Nom d'expédition (ADN)	ADHESIVES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33

B5180

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et Restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et règlement (CE) N° 1488/94 de la Commission ainsi que la Directive 76/769/CEE et Directives 91/155/CEE de la Commission 93/67/CEE, 93/105/ce, y compris les amendements. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 concernant la classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 avec amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 25/11/2014

Révision 2

Remplace la date 10/01/2013

Numéro de FDS 4785

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

PRÉCAUTIONS : Ce produit et les matériaux auxiliaires normalement combinés avec lui sont capables de produire des effets nocifs sur la santé, allant des irritations mineures de la peau aux effets systémiques graves. Aucun de ces matériaux doivent être utilisés, stockés ou transportés jusqu'à ce que les précautions de manipulation et recommandations énoncés dans les feuilles de données des sécurité (FTSS) pour cela et tous les autres produits utilisés sont compris par toutes les personnes qui vont travailler avec le produit. **GARANTIE** : Tous les produits acheté ou fourni par Bondloc sont sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le contrat. Bondloc garantit uniquement que son produit sera conforme à ces spécifications ainsi désignées dans les présentes ou dans d'autres publications. Toutes les autres informations fournies par Bondloc est à envisager mais précises sont fournies à la condition expresse, le client doit faire sa propre évaluation pour déterminer l'aptitude du produit à un usage particulier. Bondloc fait aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris celles concernant les autres renseignements, les données dont elle s'inspire ou les résultats qui en découlent ; que tout produit doit être commercialisable ou adapté à un usage particulier ; ou que l'utilisation d'une telle information ou produit ne violera pas les brevets.